

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00830

Numéro SIREN : 440 953 859

Nom ou dénomination : NEXWAY

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt 39686

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise Av du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 4 4 0 9 5 3 8 5 9 4		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 9			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	6 424 823	1 668 420
		Fonds commercial (1) AH	AI	5 686 076	201 966
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	1 466 039	1 466 039
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	165 738	128 317
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY	62 011	62 011
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	2 579 480	718 264
		Créances rattachées à des participations BB	BC	2 562 483	1
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières * BH		BI	5 057 431	5 057 431	
TOTAL (II) BJ		BK	17 418 600	9 302 449	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	16 127	16 127
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	23 766	23 766
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	275 899	6 557 122
		Autres créances (3) BZ	CA	1 788 924	435 749
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	104 000	104 000
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	1 668 387	1 668 387	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	255 518	255 518	
	TOTAL (III) CJ	CK	2 064 823	9 060 669	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN		6 874	6 874		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	19 483 424	18 369 992	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
91 110					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 1 814 985 ..)	DA	1 814 985		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	9 850 751		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 220		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(21 671 710)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(9 760 361)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	19 826		
	TOTAL (I)	DL	(19 738 289)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	130 283		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	130 283		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	7 648 958		
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	300 649		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	604 825		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	17 821		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 325 757		
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 914 452		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 654		
	Autres dettes	EA	143 162		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 719		
TOTAL (IV)	EC	37 977 998			
	Ecarts de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 369 992		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 477 998			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N		Total				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS					Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	33 682 295	FB	40 898 604	FC	74 340 542	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	11 410	FH	2 583 046	FI	2 834 812	
	services*							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	33 693 705	FK	43 481 649	FL	77 175 354	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	1 043 039	
	Subventions d'exploitation					FO	2 522	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 113 857	
	Autres produits (1) (11)					FQ	155	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	79 334 928		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	70 858 890	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	59 204	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(15 413)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 876 422	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	309 507	
	Salaires et traitements*					FY	4 683 797	
	Charges sociales (10)					FZ	1 995 481	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	1 262 606
		Sur immobilisations					GB	2 993 076
		- dotations aux provisions					GC	275 899
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	1 064	
Autres charges (12)					GF	88 300 532		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	(8 965 605)		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	311 500	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	2	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	739 662	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	46 548	
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	1 097 711	
Total des produits financiers (V)					GQ	44 364		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	1 242 935	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	127 109	
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	1 414 408	
Total des charges financières (VI)					GV	(316 697)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	(9 282 302)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

Désignation de l'entreprise NEXWAY SAS			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	15 399
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	8 176
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 300
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	24 875
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	172 419
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 101
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	70 283
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	243 803
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(218 928)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	259 132
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	80 457 514
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	90 217 875
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(9 760 361)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	15 399
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 958
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	1 083 055
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6 obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	régularisations clients		8 176	
	reprise provision Prud'hommes		1 300	
	Pénalité Japon	168 961		
	cessions immobilisation	1 101		
	Provision Proces clients	25 560		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Régul taxes		14 094	
	regul clients		1 175	
	regul fournisseurs		130	
	amendes	1 958		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS Néant <input type="checkbox"/> *												
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL I		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	14 404 285	KE		KF	1 886 455		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	116 064	KW		KX	12 849		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	148 574	LC		LD	19 640		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	62 011		
	TOTAL III				LN	264 638	LO		LP	94 501		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	5 863 416	8V		8W	12			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 527 931	1U		1V	529 500			
TOTAL IV				LQ	10 391 348	LR		LS	529 512			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	25 060 270	ØH		ØJ	2 510 467			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL I		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	843 416	LV		LW	15 447 324	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	128 913	MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	3 072	MS		MT	165 142	MU	
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	62 011	NF		
TOTAL III				IY		NG	3 072	NH	356 066	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	3 200	ØY	5 860 228	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5 057 431	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	3 200	NK	10 917 659	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	843 416	ØK	6 272	ØL	26 721 049	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: NEXWAY SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	NEXWAY SAS	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH	6 424 823	
Terrains				PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	33 483		QD	QE	QF	QG	48 255	
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 441		QL	QM	QN	QO	117 483	
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT		
TOTAL III		124 924		QU	QV	QW	QX	165 738	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		5 329 926		ØN	ØP	ØQ	ØR	6 590 562	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			0	Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>NEXWAY SAS</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 19 826	TM	TN	TO 19 826
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 19 826	TS	TT	TU 19 826
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 64 000	4B 70 283	4C 4 000	4D 130 283
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z 64 000	TV 70 283	TW 4 000	TX 130 283	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A 2 693 000	6B 2 993 076	6C	6D 5 686 076
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6 5 145 163	Ø7	Ø8 3 200	Ø9 5 141 963
	Sur stocks et en cours	6N 20 613	6P	6R 20 613	6S
	Sur comptes clients	6T 10 189	6U 275 899	6V 10 189	6W 275 899
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X 2 481 022	6Y 44 364	6Z 736 462	7A 1 788 924
TOTAL III	7B 10 349 988	TY 3 313 339	TZ 770 464	UA 12 892 862	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 10 433 814	UB 3 383 621	UC 774 464	UD 13 042 971	
	- d'exploitation	UE 3 268 975	UF 30 802		
Dont dotations et reprises	- financières	UG 44 364	UH 739 662		
	- exceptionnelles	UJ 70 283	UK 1 300		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS										Néant <input type="checkbox"/>		*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	2 562 484		UM			UN	2 562 484	
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT	5 057 431		UV			UW	5 057 431	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	91 110						91 110	
	Autres créances clients			UX	6 741 911		6 741 911					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	720		720					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	6 470		6 470					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	115 251		115 251					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	43 538		43 538					
		Divers		VP	658 985		658 985					
	Groupe et associés (2)			VC	1 214 018		1 214 018					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	185 692		185 692					
	Charges constatées d'avance			VS	255 518		255 518					
	TOTAUX			VT	16 933 127		VU	9 222 103		VV	7 711 025	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	7 648 958		148 958		7 500 000				
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	300 649		300 649						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	20 000		20 000						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	26 325 757		26 325 757						
Personnel et comptes rattachés			8C	546 152		546 152						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	508 879		508 879						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 730 162		1 730 162						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	129 259		129 259						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	9 654		9 654						
Groupe et associés (2)			VI	584 825		584 825						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	160 983		160 983						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	12 719		12 719						
TOTAUX			VY	37 977 998		VZ	30 477 998		7 500 000			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	342 857							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032												

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	20 096	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	16 550	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	3 346 048	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	172 420	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	259 132
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8
à long terme - imposées aux taux de 0%							ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	3 814 245
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		1F	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	
						Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC			
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	1 060	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	
		Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	10 611 944
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XI	6 797 698
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	6 797 698

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>NEXWAY SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	23 192 151	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	23 192 151	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	6 797 698	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	29 989 850	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	574 006	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision Titres Nexway Espagne	9D	9E	3 200
Provision titres GMBH	9F	9G	6 575
Provision titres UK	9H	9J	37 789
Charges à payer			
C3S	9K	9L	94 835
C3S	9M	9N	110 861
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	850 523
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>NEXWAY SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(15 272 045)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB										
						- Autres réserves	ZD										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(6 399 664)		Dividendes		ZE										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF										
	TOTAL I	ØF	(21 671 710)		Report à nouveau		ZG	(21 671 710)									
										TOTAL II		ZH	(21 671 710)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :							
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	1 441 412					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	511 837					
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	124 102					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	619 045					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	3 180 026					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	5 876 422					
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	76 470				
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	233 037						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	309 507						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	6 665 489					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	950 850					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	4 424 676					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK						
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL								
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC								
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO								
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	0		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^① .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>NEXWAY SAS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	78	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	77 175 354	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	77 175 354	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	155	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 052 432	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 052 586	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	71 719 842	
Variation négative des stocks	OQ	59 204	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 650 812	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 064	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	1 101	
TOTAL 3	OJ	76 432 023	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 795 917
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A-C et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 795 917	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)Néant *EXERCICE CLOS LE 3112019N° SIRET 44095385900053DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NEXWAY SASADRESSE (voie) Av du Général de GaulleCODE POSTAL 92074 VILLE PARIS LA DEFENSENombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique SDE Dénomination Nexway Group AGN° SIREN (si société établie en France) % de détention 100 Nb de parts ou actions 1814985Adresse : N° 48 Voie GerbergasseCode Postal CH4051 Commune BASEL Pays CHForme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 4 0 9 5 3 8 5 9 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NEXWAY SAS

ADRESSE (voie) Av du Général de Gaulle

CODE POSTAL 92074 VILLE PARIS LA DEFENSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY GBMH	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	Chemin de Mornex - Case Postale 598	Code Postal	CH1001	Commune	LAUSANNE Pays CH
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY ITALIE	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	Via Emilio Lussi	Code Postal	20128	Commune	MILAN Pays IT
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY COMMERCIO ELECTRONICO	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	R. Bella Cinta 00952 Andar Consolacao	Code Postal	01415002	Commune	SAO PAULO Pays
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY INC	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 236	Voie	4804 Mission St Suite 208	Code Postal	CA94103	Commune	SAN FRANCISCO Pays US
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY MAROC	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 75	Voie	Lotissement Zaitoun M'Hamida	Code Postal	40000	Commune	MARRAKECH Pays MA
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY LAB	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 10	Voie	ul. Modelarska	Code Postal	10142	Commune	KATOWICE Pays PL
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY DEUTSCHLAND	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	Badenerstrasse 5D	Code Postal	76227	Commune	KARLSRUHE Pays DE
Forme juridique	SDE	Dénomination	Boonty Japon	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Sanshi Kaikan 7F, 9-4 Yurakucho 1-Chome	Code Postal	100-0006	Commune	TOKYO Pays JP

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), <input type="checkbox"/> la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
NEXWAY SAS 1 Av du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE FRANCE		1 Av du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE	
SIRET 44095385900053			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Distribution électronique de logiciels Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	6 797 698
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé Sage

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA Date : 29052020 Lieu :
Qualité : Président Nexway Group AG
Nom du signataire : M Iezuitov Victor

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e									
				f									
				g									
				h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j									
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
					Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	6	Indemnités forfaitaires	7	Remboursements
J DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
19 Avenue Feuchère - 30000 Nimes													
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice							
						MVLT restant à reporter							

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012019

ET CLOS LE

31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée NEXWAY
1 Av du Général de Gaulle
Tour Pb5
92074 PARIS LA DEFENSE

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A _____, le 29/05/2020

Signature,

Nom et qualité du signataire

SA Nexway Group AG

NEXWAY
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.814.985 €
Siège social : Tour PB5, 1 avenue du Général de Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE CEDEX
440 953 859 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 30 Septembre à 14 heures, l'associée unique, représentée par Monsieur Victor IEZUITOV, s'est présentée en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation qui lui en a été faite par le Président de la société Nexway, suivant lettre adressée le 21 septembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Victor IEZUITOV, en sa qualité de Représentant Légal du Président.

Monsieur Oliver von Kroog est désigné comme Secrétaire.

La Société Crowe Ficorec Audit, représentée par Monsieur Matthieu Capuono et la société Ernst & Young et Autres, représentée par Madame Frédérique Doineau, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués à l'assemblée, sont absents et excusés.

Les délégués du personnel ont été régulièrement informés de la présente assemblée conformément à la loi et aucun d'entre eux n'est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'associé unique présent, représenté ou ayant voté à distance possèdent 1.814.985 actions.

Le Président déclare alors que, l'assemblée étant composée d'un associé unique représentant la totalité des actions ayant droit de vote, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de l'associée unique :

- les statuts de la Société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique ;
- la copie et le récépissé des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes ;
- la feuille de présence certifiée exacte par le Président ;
- le rapport du Président sur la gestion de la Société ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
- le texte des résolutions.

Puis, le Président déclare que les rapports du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par

la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition de l'associé unique, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant, à titre ordinaire :

- Rapport de gestion de la Société ;
- Rapport du Président prévu par l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée générale ordinaire du rapport de gestion de la Société.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des charges non déductibles fiscalement s'élevant à 16 550 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par une perte de 9.760.361 € en totalité au compte report à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende au titre des trois

exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.

TROISIEME RESOLUTION


L'assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le secrétaire.


Le Président
Nexway Group AG
Représenté par M. Victor Iezuitov


Le secrétaire
Monsieur Oliver von Kroog

NEXWAY

Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 1.814.985 €

Siège social : Tour PB5, 1 avenue du Général de Gaulle

92074 PARIS LA DEFENSE CEDEX

440 953 859 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLÉE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels et consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2019, la société mère Asknet AG change de nom et devient Nexway AG. Le changement de nom est rendu effectif le 16 juillet 2019 par publication au registre du commerce.

Le 15 août 2019, l'actionnariat de Nexway AG change. Le principal actionnaire The Native SA cède l'intégralité de ses parts à la société Stock Access Holding SAS.

Par décision de l'associé unique au 31 octobre 2019, il a été décidé de la fermeture de la filiale Nexway Espagne avec une date d'effet de la liquidation au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice, dans les secteurs du jeu, des logiciels utilitaires et de sécurité ou des prestations de service à distance délivrés par voie numérique, ainsi que des prestations de développement et de marketing associés à ces activités, le chiffre d'affaires de la Société et de ses filiales s'est stabilisé à 95 millions d'euros contre 110 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est négatif de 8,97 millions d'euros, et il était négatif de 7,75 millions d'euros en 2018.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, le 28 mars 2020, le Companies House a confirmé la fermeture de la filiale anglaise Nexway UK Ltd.

Le 31 mars 2020, Les emprunts obligataires émis par Nexway SAS et l'emprunt consenti par Nexway SAS à Nexway Group AG tels que susmentionnés ont été abandonnés.

Aboutissement des négociations de rachat de Nexway Group AG (holding de Nexway SASU et de ses filiales) au 15 avril 2020. Nexway Group AG est racheté par la société suisse BPI SA pour un montant total de 5 millions d'Euros (2 millions d'Euros pour le rachat des parts et 3 millions d'Euros sous forme de prêt).

Le 28 avril 2020, la société Nexway SASU a cédé pour 1 € symbolique sa filiale allemande Nexway Deutschland GmbH à la société Nexway AG.

Le 29 avril 2020, l'Administration Fiscale a versé le montant de 280.673 euros au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2018.

En application des recommandations du gouvernement, la société Nexway SASU a mise en place des mesures sanitaires pour faire face à la propagation du virus Covid-19, notamment une communication hebdomadaire de la direction à chaque salarié et une optimisation du confinement grâce à la généralisation du télétravail à l'ensemble du personnel. A ce jour, nous ne constatons aucun effet positif ou négatif de la pandémie sur l'évolution de l'activité de la société et nous ne prévoyons aucune incidence de la pandémie pour l'année 2020.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Compte tenu de la perte de 9.760.361 € en 2019, les capitaux propres de Nexway SASU demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie nette s'élève à 1.668.387 €.

D'un point de vue plus structurel, l'activité de la société, compte tenu de son caractère innovant, nécessite de nouveaux apports en capitaux pour lui permettre de poursuivre le développement de ses offres technologiques et la mise en œuvre de sa stratégie de développement marketing et commerciale.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes : un niveau d'investissement contenu en 2020, un CIR 2018 encaissable en 2019 à hauteur de 282 milliers d'euros (non encore versé au moment du bilan) auquel s'ajoute un CIR 2019 encaissable en 2020 à hauteur de 350 milliers d'euros. Notre dette fournisseurs échues au 31/12/2019 s'élève à d'un montant de 12 203 934,30 €. Cette dette est en cours de négociation pour un échelonnement. Le développement de nouveaux territoires et produits avec ses partenaires est également en cours de négociation. Par ailleurs, la vente par Nexway AG de Nexway Group AG (et par extension de Nexway SASU et de ses filiales) est effective depuis le 15 avril 2020. Nexway SASU bénéficie du soutien à long terme du nouveau groupe actionnaire majoritaire ultime qui a signé une lettre de soutien le 25 juin 2020 indiquant qu'elle continuera à apporter le soutien nécessaire sur les 18 prochains mois. Cette vente permettra également l'ouverture de nouveaux marchés.

Compte tenu de ces hypothèses, la situation prévisionnelle de trésorerie de la Société pour l'exercice 2020 reste tendue. Il en résulte une incertitude significative sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. La Société étudie donc la mise en place d'autres moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie futurs.

ACTIVITES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a continué à faire évoluer sa plateforme technologique de façon à rationaliser les offres dites de solution de paiement, store complet et distribution de contenu en multidevises mondialisée, en adéquation avec le marché mondial, et par ailleurs continue l'optimisation de son outil statistique de Business Intelligence, pour évoluer vers une intelligence artificielle appliquée à l'optimisation des ventes. Enfin l'offre proposée tend de plus en plus vers le format produit standardisé, de façon à réduire le délai entre la signature d'affaire et la mise en exploitation.

Le montant net des immobilisations en cours ressort à 1.043 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Au titre de l'année 2019, la Société a fait une demande auprès de l'Administration fiscale concernant le Crédit d'impôt Recherche (« CIR »). Le montant à percevoir pour l'année 2019 est de 350 milliers d'euros. Le montant provisionné au 31 décembre 2019 au titre du CIR 2019 est de 350 milliers d'euros.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2020 s'inscrit dans des perspectives de croissance plutôt stable en vue de l'évolution du marché du jeu, avec la préservation de la trésorerie qui demeure un objectif prioritaire. Le but est de poursuivre le développement du groupe, à la fois par la signature de nouveaux clients mais également avec le déploiement des clients existants sur de nouveaux territoires.

Nous fixons les objectifs budgétaires suivants : un chiffre d'affaires à 147 millions d'euros, une marge brute à 11,9 millions d'euros ainsi qu'un Ebitda négatif à -1.359 milliers d'euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société contrôlait au 31 décembre 2019, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Nexway Compra Electronica, détenue à 100%
Nexway Italy, détenue à 100%
Nexway GmbH, détenue à 100%
Nexway UK Ltd, détenue à 100%
Nexway USA Inc, détenue à 100%
Nexway Brésil, détenue à 100,00%
Boonty Asia, détenue à 100%
Nexway Maroc, détenue à 100%
Nexway Lab., détenue à 100%
Nexway Deutschland GmbH à 100%.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans la Société.

Nexway Compra Electronica a été clôturée.

Nexway Italy a généré 122 091 euros de CAHT et un résultat net positif de 3 633 euros.

Nexway GmbH a été mise en sommeil.

Nexway UK Ltd a été mise en sommeil.

Nexway USA Inc. a généré un CAHT de 17 001 568 euros et résultat net positif de 287 284 euros.

Nexway Brésil a généré un CAHT de 49 751 euros et un profit de 15 293 euros.

Boonty Asia est mise en sommeil. Cependant, sa filiale détenue à 100%, Boonty Japan, a générée un CAHT de 213 522 euros et une perte de 8 157 euros.

Nexway Maroc a réalisé un CAHT de 190 420 euros et un profit de 6 550 euros.

Nexway Lab a réalisé un CAHT de 373 980 euros et un profit de 6 477 euros.

Nexway Deutschland GmbH a réalisé un CAHT de 0 euros et une perte de 1 696 euros.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Le CAHT s'élève à 77.175.354 euros contre 86.684.789 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 79.334.928 euros contre 89.054.898 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 88.300.532 euros contre un montant de 96.809.301 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à -8.965.605 euros contre -7.754.403 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4.683.797 euros contre 4.674.853 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1.995.481 euros contre 1.896.353 euros au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers de -316.697 euros contre -211.657 euros pour l'exercice précédent, il ressort à -9.282.302 euros contre -7.966.059 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte (i) du résultat exceptionnel de -218.928 euros contre un résultat exceptionnel de 1.135.239 euros pour l'exercice précédent et (ii) du produit d'impôt CIR pour un montant de 280.673 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -9.760.361 euros contre une perte de -6.399.664 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 18.369.992 euros contre 22.075.196 euros pour l'exercice précédent.

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce est joint en annexe au présent rapport.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général et complété par le règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe à ce rapport.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -9.760.361 euros au compte Report à nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 16 550 euros.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article Articles L.441-6-1, D.441-4 et A441-2 du Code de commerce, nous faisons le point sur la situation des délais de paiements relatifs aux factures reçues et émises, lequel figure dans les annexes jointes à ce rapport.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES CONSOLIDES

La société Nexway est filiale du groupe Facebank Group Inc, société coté aux Etats-Unis, au 31 décembre 2019.

Nexway a établi ses derniers comptes consolidés au 31/12/2017. La société n'est plus soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés. La société ne dépasse pas les seuils suivants :

- Total bilan : 24 M€
- Montant net du chiffre d'affaire : 48 M€
- Nombre moyen de salariés : 250

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises, notamment l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



Président : Nexway Group AG
Représenté par : M. Victor Iezuitov

Nexway
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FICOREC AUDIT
327, boulevard Michelet
13009 Marseille
S.A.R.L. au capital de € 40 000
383 916 608 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Marseille

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Nexway

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Nexway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique et par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nexway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 11 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels concernant les conditions qui sous-tendent l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Les notes « Titres immobilisés » et « Dépréciation des créances » de l'annexe exposent que les titres de participation, les créances rattachées, les créances clients et les apports en comptes courants intragroupes font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable et mentionnent les principes retenus par la société pour déterminer cette valeur actuelle.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose que les fonds de commerce non amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier l'application de ces principes et à apprécier les données et les hypothèses utilisées par la société pour procéder à ces estimations. Nous avons vérifié que les états financiers donnent une information appropriée sur ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 11 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille et Montpellier, le 15 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

FICOREC AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Matthieu Capuono

Frédérique Doineau

Bilan et Compte de résultat

Bilan Actif

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 20/05/20

Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	8 093 243	6 424 823	1 668 420	2 044 825
Fonds commercial	5 888 042	5 686 076	201 966	3 195 042
Autres immobilisations incorporelles	1 466 039		1 466 039	1 266 416
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 447 324	12 110 899	3 336 425	6 506 283
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	294 055	165 738	128 317	139 713
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	62 011		62 011	
TOTAL immobilisations corporelles :	356 066	165 738	190 328	139 713
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 297 744	2 579 480	718 264	718 252
Créances rattachées à des participations	2 562 484	2 562 483	1	1
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 057 431		5 057 431	4 527 931
TOTAL immobilisations financières :	10 917 659	5 141 963	5 775 696	5 246 185
ACTIF IMMOBILISÉ	26 721 049	17 418 600	9 302 449	11 892 181
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	16 127		16 127	54 717
TOTAL stocks et en-cours :	16 127		16 127	54 717
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	23 766		23 766	22 981
Créances clients et comptes rattachés	6 833 021	275 899	6 557 122	5 925 343
Autres créances	2 224 674	1 788 924	435 749	1 608 342
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	9 081 460	2 064 823	7 016 637	7 556 665
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	104 000		104 000	104 000
Disponibilités	1 668 387		1 668 387	1 319 301
Charges constatées d'avance	255 518		255 518	1 106 306
TOTAL disponibilités et divers :	2 027 905		2 027 905	2 529 607
ACTIF CIRCULANT	11 125 492	2 064 823	9 060 669	10 140 989
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	6 874		6 874	42 026
TOTAL GÉNÉRAL	37 853 416	19 483 424	18 369 992	22 075 196

Bilan Passif

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 814 985	1 814 985	1 814 985
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 850 751	9 850 751
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	8 220	8 220
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(21 671 710)	(15 272 045)
Résultat de l'exercice	(9 760 361)	(6 399 664)
TOTAL situation nette :	(19 758 115)	(9 997 753)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	19 826	19 826
CAPITAUX PROPRES	(19 738 289)	(9 977 927)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	130 283	64 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	130 283	64 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	7 648 958	7 648 958
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 649	644 282
Emprunts et dettes financières divers	604 825	462 782
TOTAL dettes financières :	8 554 433	8 756 022
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	17 821	17 821
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 325 757	20 175 232
Dettes fiscales et sociales	2 914 452	2 973 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 654	
Autres dettes	143 162	54 064
TOTAL dettes diverses :	29 393 026	23 203 105
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	12 719	12 176
DETTES	37 977 998	31 989 124
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	18 369 992	22 075 196

Compte de Résultat (Première Partie)

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises	33 682 295	40 898 604	74 340 542	83 898 254
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 410	2 583 046	2 834 812	2 786 535
Chiffres d'affaires nets	33 693 705	43 481 649	77 175 354	86 684 789
Production stockée			1 043 039	884 483
Production immobilisée			2 522	9 272
Subventions d'exploitation			1 113 857	1 475 629
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			155	724
PRODUITS D'EXPLOITATION			79 334 928	89 054 898
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			70 858 890	80 068 425
Variation de stock de marchandises			59 204	33 992
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(15 413)	(26 440)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			5 876 422	5 793 062
TOTAL charges externes :			76 779 103	85 869 039
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			309 507	419 936
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			4 683 797	4 674 853
Charges sociales			1 995 481	1 896 353
TOTAL charges de personnel :			6 679 277	6 571 206
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 262 606	2 125 930
Dotations aux provisions sur immobilisations			2 993 076	1 648 000
Dotations aux provisions sur actif circulant			275 899	100 645
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			4 531 581	3 874 574
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 064	74 545
CHARGES D'EXPLOITATION			88 300 532	96 809 301
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(8 965 605)	(7 754 403)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(8 965 605)	(7 754 403)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		1
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	311 500	51 917
Autres intérêts et produits assimilés	2	20 595
Reprises sur provisions et transferts de charges	739 662	57 336
Différences positives de change	46 548	76 883
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 097 711	206 732
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	44 364	60 165
Intérêts et charges assimilées	1 242 935	187 229
Différences négatives de change	127 109	170 994
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 414 408	418 389
RÉSULTAT FINANCIER	(316 697)	(211 657)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(9 282 302)	(7 966 059)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 399	6 570
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 176	1 300 415
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 300	
	24 875	1 306 985
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	172 419	109 747
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 101	1 999
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	70 283	60 000
	243 803	171 746
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(218 928)	1 135 239
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	259 132	(431 156)
TOTAL DES PRODUITS	80 457 514	90 568 615
TOTAL DES CHARGES	90 217 875	96 968 279
BÉNÉFICE OU PERTE	(9 760 361)	(6 399 664)

Annexe

Règles et Méthodes Comptables Nexway

Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptable N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et complété par le règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendances des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Evénements significatifs :

Compte tenu de la perte de 9.760.361 € en 2019, les capitaux propres de Nexway SASU demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2019, la société mère Asknet AG change de nom et devient Nexway AG. Le changement de nom est rendu effectif le 16 juillet 2019 par publication au registre du commerce.

Le 15 août 2019, l'actionnariat de Nexway AG change. Le principal actionnaire The Native SA cède l'intégralité de ses parts à la société Stock Access Holding SAS.

Par décision de l'associé unique au 31 octobre 2019, il a été décidé de la fermeture de la filiale NEXWAY ES avec une date d'effet de la liquidation au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice, dans les secteurs du jeu, des logiciels utilitaires et de sécurité ou des prestations de service à distance délivrés par voie numérique, ainsi que des prestations de développement et de marketing associés à ces activités, le chiffre d'affaires de la Société et de ses filiales s'est stabilisé à 95 millions d'euros contre 110 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est négatif de 8,97 millions d'euros, et il était négatif de 7,75 millions d'euros en 2018.

Continuité d'exploitation :

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes : un niveau d'investissement contenu en 2020, un CIR 2019 encaissable en 2020 à hauteur de 350 milliers d'euros.

Notre dette fournisseurs échues au 31/12/2019 s'élève à un montant de 12 203 934,30 €. Cette dette est en cours de négociation pour un échelonnement. Le développement de nouveaux territoires et produits avec ses partenaires est également en cours de négociation. Par ailleurs, la vente par Nexway AG de Nexway Group AG (et par extension de Nexway SASU et de ses filiales) est effective depuis le 15 avril 2020. Nexway SASU bénéficie du soutien à long terme du nouveau groupe actionnaire majoritaire ultime qui a signé une lettre de soutien le 25 juin 2020 indiquant qu'il continuera à apporter le soutien nécessaire sur les 18 prochains mois. Cette vente permettra également l'ouverture de nouveaux marchés.

Emprunts obligataires :

En date du 10 septembre 2018, Nexway SAS a émis 750 obligations d'une valeur nominale de 10.000 € sur une durée de 5 ans avec une date d'échéance au 08 septembre 2023 incluse.

Toutes les obligations portent un intérêt au taux de 6,5% par an, payable semestriellement à versement égal le 10 mars et le 10 septembre de chaque année jusqu'à la date d'échéance.

Emprunt consenti :

Le 12 octobre 2018, la société Nexway SASU a consenti un prêt de 4.450.000€ à la société Nexway Group AG (anciennement MCH BX AG), sis au Gerbergasse 48, CH-4001 Basel, au taux d'intérêt annuel de 7% avec une date d'échéance au 11 octobre 2023.

Evènements intervenus après la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, le 28 mars 2020, le Companies House a confirmé la fermeture de la filiale anglaise Nexway UK Ltd.

Le 31 mars 2020, Les emprunts obligataires émis par Nexway SAS et l'emprunt consenti par Nexway SAS à Nexway Group AG tels que susmentionnés ont été abandonnés.

Aboutissement des négociations de rachat de Nexway Group AG (holding de Nexway SASU et de ses filiales) au 15 avril 2020. Nexway Group AG est racheté par la société suisse BPI SA pour un montant total de 5 millions d'Euros (2 millions d'Euros pour le rachat des parts et 3 millions d'Euros sous forme de prêt).

Le 28 avril 2020, la société Nexway SASU a cédé pour 1 € symbolique sa filiale allemande Nexway Deutschland GmbH à la société Nexway AG.

Le 29 avril 2020, l'Administration Fiscale a versé le montant de 280.673 euros au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2018.

En application des recommandations du gouvernement, la société Nexway SASU a mise en place des mesures sanitaires pour faire face à la propagation du virus Covid-19, notamment une communication hebdomadaire de la direction à chaque salarié et une optimisation du confinement grâce à la généralisation du télétravail à l'ensemble du personnel. A ce jour, nous

ne constatons aucun effet positif ou négatif de la pandémie sur l'évolution de l'activité de la société et nous ne prévoyons aucune incidence de la pandémie pour l'année 2020.

Immobilisations incorporelles :

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ces éléments sont amortis sur une durée d'une année prorata temporis.

Les fonds de commerce non amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Au titre de l'exercice 2019, une dotation pour dépréciation de 588.675 euros a été comptabilisée sur le fonds de commerce Digital Distribution, 32.350 euros pour le fonds de commerce Métaboli et 2.372.051 euro pour le Mali Technique de Digital Distribution.

Activités en matière de Recherche et de Développement

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a continué à faire évoluer sa plateforme technologique de façon à rationaliser les offres « solution de paiement », « store complet », et « distribution de contenu en multidevises mondialisée », et continue l'optimisation de son outil statistique de Business Intelligence, pour évoluer vers de l'intelligence artificielle appliquée à l'optimisation des ventes.

Enfin l'offre proposée tend de plus en plus vers le format produit standardisé, de façon à réduire le délai entre la signature d'affaire et la mise en exploitation.

Des coûts de développement à concurrence de 1.043.039 euros ont été portés aux immobilisations en cours. Ces coûts de développement correspondent aux coûts salariaux des équipes techniques ou des prestataires externes en charge de ces développements.

Dès la mise en service de ces solutions techniques internes, ou dès la commercialisation des nouvelles offres, ces coûts sont activés et amortis sur une durée de 4 ou 5 ans. Les montants des années antérieures ayant été activés, le montant net des immobilisations en cours ressort à 1.043.039 euros au 31 décembre 2019.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements :

La méthode retenue est la méthode linéaire sur une période allant de 3-4 ans pour le matériel et à 8 ans pour les agencements et le mobilier.

Titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure au prix d'acquisition. La valeur

d'usage est appréciée à la clôture en fonction des résultats réalisés et des perspectives de rentabilité de chaque filiale.

Suite à la fermeture de Nexway Espagne les titres ont été sortis pour leur valeur totale soit 3.200 €.

Certains titres immobilisés ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation. C'est le cas pour Nexway UK Ltd dépréciée à 100% sur l'exercice 2016. La filiale Nexway Deutschland GmbH, a fait l'objet d'une dépréciation de 100% au cours de l'exercice 2012.

Les chiffres significatifs relatifs aux filiales et aux participations figurent dans le tableau ci-joint.

Créances immobilisées :

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées sur les sociétés dont la liquidation a été décidée ou dont la recouvrabilité est compromise, ont fait l'objet d'une provision.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré-premier sorti ». Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement. Les références en stock dont la réalisation commerciale semble devenir aléatoire, font l'objet d'une dépréciation par voie de provision. Aucune provision n'est constatée au 31 décembre 2019.

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciations des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode du « premier entré-premier sorti ».

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Emprunt bancaire

L'échéancier de remboursement de l'emprunt bancaire obtenu auprès de la Société Générale pour un montant de principal de 1.2M € au taux fixe de 1.90% a été renégocié. L'amortissement trimestriel passant ainsi de 42.857€ à 100.000€ de capital amorti par échéance.

Engagements :

Indemnités de fin de carrière : le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite est de 79.184 euros. Les hypothèses de calcul retenues sont : départ à la retraite à l'âge de 65 ans, profil de carrière à décroissance moyenne, turn-over moyen de 1.21 taux de progression des salaires 1.5% et taux d'actualisation de 1.5%. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation au bilan et sont mentionnée au titre des engagements hors bilan.

Droit individuel à la formation :

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, le compte professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF (les heures de DIF devant être utilisées avant le 31 Décembre 2020 de la même manière que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF).

Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 53.500 € HT.

Crédit d'Impôt Recherche :

Au titre de l'année 2019, nous préparons une demande auprès de l'Administration fiscale concernant le Crédit d'Impôt Recherche. Le montant provisionné au 31.12.2019 au titre du CIR & CII 2019 est de 350.000 Euros.

Comptes consolidés

La société Nexway est filiale du groupe Facebook Group Inc, société coté aux Etats-Unis, au 31 décembre 2019.

Nexway a établi ses derniers comptes consolidés au 31/12/2017. La société n'est plus soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés. La société ne dépasse pas les seuils suivants :

- Total bilan : 24 M€
- Montant net du chiffre d'affaire : 48 M€
- Nombre moyen de salariés : 250

Immobilisations

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	14 404 285		1 886 455
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 404 285		1 886 455
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	116 064		12 849
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	148 574		19 640
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			62 011
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	264 638		94 501
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	5 863 416		12
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 527 931		529 500
TOTAL immobilisations financières :	10 391 348		529 512
TOTAL GÉNÉRAL	25 060 270		2 510 467

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	843 416		15 447 324	
TOTAL immobilisations incorporelles :	843 416		15 447 324	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			128 913	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		3 072	165 142	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			62 011	
TOTAL immobilisations corporelles :		3 072	356 066	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		3 200	5 860 228	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			5 057 431	
TOTAL immobilisations financières :		3 200	10 917 659	
TOTAL GÉNÉRAL	843 416	6 272	26 721 049	

Amortissements

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	5 205 002	1 219 821	0	6 424 823
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 205 002	1 219 821	0	6 424 823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	33 483	14 772	0	48 255
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	91 441	28 013	1 971	117 483
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	124 924	42 785	1 971	165 738
TOTAL GÉNÉRAL	5 329 926	1 262 606	1 971	6 590 562

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 219 821		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 219 821		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	14 772		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 013		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	42 785		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 262 606		

Provisions Inscrites au Bilan

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	19 826			19 826
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	19 826			19 826

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	64 000	70 283	4 000	130 283
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	64 000	70 283	4 000	130 283

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	2 693 000	2 993 076		5 686 076
	5 145 163		3 200	5 141 963
	20 613		20 613	
	10 189	275 899	10 189	275 899
	2 481 022	44 364	736 462	1 788 924
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	10 349 988	3 313 339	770 464	12 892 862

TOTAL GÉNÉRAL	10 433 814	3 383 621	774 464	13 042 971
----------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	2 562 484		2 562 484
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 057 431		5 057 431
TOTAL de l'actif immobilisé :	7 619 915		7 619 915
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	91 110		91 110
Autres créances clients	6 741 911	6 741 911	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	720	720	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 470	6 470	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	115 251	115 251	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	43 538	43 538	
État - Divers	658 985	658 985	
Groupe et associés	1 214 018	1 214 018	
Débiteurs divers	185 692	185 692	
TOTAL de l'actif circulant :	9 057 695	8 966 585	91 110
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	255 518	255 518	

TOTAL GÉNÉRAL	16 933 127	9 222 103	7 711 025
----------------------	-------------------	------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	7 648 958	148 958	7 500 000	
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	300 649	300 649	0	
Emprunts et dettes financières divers	20 000	20 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 325 757	26 325 757		
Personnel et comptes rattachés	546 152	546 152		
Sécurité sociale et autres organismes	508 879	508 879		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 730 162	1 730 162		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	129 259	129 259		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	9 654	9 654		
Groupe et associés	584 825	584 825		
Autres dettes	160 983	160 983		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 719	12 719		

TOTAL GÉNÉRAL	37 977 998	30 477 998	7 500 000
----------------------	-------------------	-------------------	------------------

Composition du Capital Social

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1814985	
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1814985	

Actions composant le capital social :

893.839 Actions de catégorie B

921.146 Actions de catégorie A dont 165.000 A 2005 - 192.160 A 2007 - 129.810 A 2009

232.426 A 2010 - 126.984 A 2014 - 74.766 A 2016

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Balance Ouverture	Augmentation	Diminution	Balance de Clôture brute
Capital social	1 814 985			1 814 985
Prime d'émission, fusion, d'apport	9 830 731			9 830 731
Bons de souscriptions d'actions				
Ecart de réévaluation	8 220			8 220
Réserve légale				
Réserve statutaires				
Réserves réglementées				
Autres Réserves				
Ecart de conversion	-15 272 045	6 399 664		21 671 709
Report à nouveau	-6 399 664	-9 760 361	-6 399 664	-9 760 361
Résultat	19 826			19 826
Provisions réglementées				
Totaux	-9 977 927	-16 160 026	-6 399 664	-19 738 289

Fonds Commercial

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	
Fond commercial				7 622	
Fonds de commerce DD				5 233 726	5 233 726
Metaboli				646 694	452 350
TOTAL				5 888 042	5 686 076
RAPPEL : Fonds commercial				5 888 042	(5 686 076)

Produits à Recevoir

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	363 417
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	56 277 702 524 51 885
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 174 103

Charges à Payer

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	148 958
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	649
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 082 356
Dettes fiscales et sociales	895 791
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 654
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	125 422
TOTAL	9 262 831

Charges et Produits Constatés d'Avance

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	255 518	12 719
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	255 518	12 719

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		3 297 744	
Créances rattachées à des participations		2 562 484	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		4 762 985	
Autres créances		1 214 017	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		584 825	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		434 502	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes contenu numérique	74 337 962
Prestations de service	2 592 741
Produits des activités annexe	244 651

TOTAL	77 175 354
--------------	-------------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	33 693 705
CEE	34 452 896
HCEE	9 028 754

TOTAL	77 175 354
--------------	-------------------

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	142 474
TOTAL	142 474

Effectif Moyen

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	59	
Agents de maîtrise et techniciens	19	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	78	

Engagements financiers, autres informations

Engagements Financiers

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	79 184
Autres engagements donnés :	

TOTAL	79 184
--------------	---------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	103 523
Caution ICADE	103 523

TOTAL	103 523
--------------	----------------

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
régularisations clients	8 176	778000
reprise provision Prud'homme	1 300	785750
régularisation taxes	14 094	772000
régularisations clients	1 175	772000
régularisations fournisseurs	130	772000

TOTAL

24 875

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Amendes	170 461	671200
cessions immobilisations	1 101	675200
provisions proces clients	25 560	687500
PV	1 958	672000
Provision litige loyer	44 722	675200

TOTAL

243 803

Détail des Transferts de Charges

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

NATURE	Montant
Charges d'exploitations pour les filiales	1 052 432
Remboursement Indemnités Journalière de Sécurité Sociales	30 623
TOTAL	1 083 055

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

NEXWAY SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 20/05/20
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(9 760 361)
Impôts sur les bénéfices	259 132
RÉSULTAT AVANT IMPOT	(9 501 229)
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	(9 501 229)

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE
D'IMPOT

Nature des différences	Montant en base	Montant
Accroissements	850 522	283 507
Allégements	3 346 048	1 115 349

